

Arrestations préventives illégales de Gilets jaunes



Article rédigé par *RT France*, le 18 septembre 2020

Source [RT France] L'avocate Alexandra Dupuy est revenue pour RT France sur les révélations de Street Press concernant les consignes de la préfecture de Paris aux forces de l'ordre de procéder à des arrestations préventives. Street Press a révélé le 15 septembre des documents dans lesquels les préfets de police Michel Delpuech puis Didier Lallement ont donné des directives de maintien de l'ordre particulièrement strictes afin d'encadrer des manifestations de Gilets jaunes à Paris. Parmi ces directives, à l'occasion de l'acte 19 des Gilets jaunes du 23 mars 2019, il est demandé aux forces de l'ordre de recourir à des arrestations préventives, afin de «prévenir la venue sur Paris d'individus potentiellement violents».

A l'aide de contrôles aux abords des gares ferroviaires et routières mais aussi dans les péages et aires d'autoroutes, le préfet avait pour objectif affiché «d'identifier les individus faisant l'objet d'une interdiction de se rendre à Paris», de «détecter des objets pouvant servir d'armes par destination » mais aussi d'«interpeller chaque fois que possible les individus au profil de casseurs».

«C'est une problématique que l'on rencontre avec les Gilets jaunes depuis le début [...] du mouvement», regrette Alexandra Dupuy, avocate au barreau de La Rochelle, à l'occasion d'un entretien accordé à RT France le 16 septembre. Selon elle, ces arrestations arbitraires sont contraires à la doctrine classique de maintien de l'ordre en France puisque cette pratique permet d'arrêter des individus alors «qu'aucune infraction» n'a été constatée.

Or, d'après la juriste, ces arrestations et les gardes à vues qui peuvent suivre sont tout simplement «extrêmement illégales». «On va légitimer ces arrestations par [...] des plaider coupables en faisant peur aux gens pour qu'ils acceptent [...] des petites peines ou [...] a des compositions pénales ou à des ordonnances pénales», dénonce-t-elle. L'Etat de droit sur la touche ? «Ce sont des choses que moi, je vois depuis des mois s'agissant des Gilets jaunes» poursuit la juriste, selon qui ces dispositions remettent en cause la «présomption d'innocence».

En savoir plus sur RT France :

<https://francais.rt.com/france/78848-illegales-avocate-alexandra-dupuy-denonce-illegales-avocate-alexandra-d>